

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 avril 2007

L'an deux mille sept, le 5 avril, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Montverdu, sous la présidence de **M. Pierre DURRIS Président**.

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 20 mars 2007

Présents avec pouvoir de vote : 41

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU,

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLETT, Marcel FAYON, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Joseph PICON,

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL,

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Georgette MURAT (suppléante),

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU,

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Jacques ZANTEDESCHI,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverdu : Pierre ROCHETTE (sans pouvoir de vote), Georges BESSON, Emmanuel CHARLIN, Gérard DAVIN (suppléant),

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant),

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE, Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Saint Etienne le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER,

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : Philippe ESSERTEL,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mickaël MIOMANDRE (suppléant)

Trelins : Pierre DURRIS, René COUTURIER, Gilles PASCAL (suppléant sans pouvoir de vote).

Excusés : René FRERY, Evelyne GAUMON, Magali MASSARD, Michel MENUT, Bernard MIGEON (Boën), Etienne PONTET (Bussy-Albieux), Henri DURAND (Marcilly le Châtel), Estelle GUILLAUME (Saint Etienne Le Molard), Emmanuel OULION (Saint-Laurent Rochefort), André THEVENET (Saint-Sixte)

M. le Maire de Montverdu accueille les participants dans la salle des fêtes de sa commune. M. le Président ouvre la séance et remercie M. Beraud, Receveur, d'être présent pour cette réunion consacrée aux budgets.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 26 février 2007

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 26 février 2007 à Ailleux, joint à la convocation du présent conseil est approuvé sans aucune remarque.

2. Vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2006

M. le Président rappelle les nombreuses réunions de travail de la commission finances pour préparer les budgets 2007, la présentation en bureau du 15 mars et la rencontre avec M. le Receveur le 29 mars.

M. le Président propose dans un premier temps l'approbation des comptes administratifs par budget et ensuite de procéder à l'approbation des affectations de résultats d'exploitation.

M. SOUZY, Maire de Ste Foy St Sulpice, en charge des finances, présente, par budget, les résultats des comptes administratifs 2006 suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2006	Résultat cumulé
BUDGET GENERAL				
Fonctionnement	2 237 048,32	2 634 346,94	397 298,62	763 659,82
Investissement	127 809,71	64 626,78	- 63 182,93	56 841,29
BUDGET PARC DE CHAMPBAYARD				
Fonctionnement	495 812,08	495 812,08	0	0
Investissement	495 711,08	495 711,32	0,24	1,06
ATELIER PARTAGE				
Fonctionnement	19 452,91	70 963,98	51 511,07	51 511,07
Investissement	354 879,15	362 719,93	7 840,78	35 470,92

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 avril 2007

	Dépenses	Recettes	Résultat 2006	Résultat cumulé
BUDGET DECHETS MENAGERS				
Fonctionnement	969 845,35	971 490,62	1 645,27	93 847,62
Investissement	9 389,14	31 213,54	21 824,40	95 712,41
BUDGET GOUTELAS				
Fonctionnement	22 671,03	37 256,10	14 585,07	14 585,07
Investissement	353 002,13	41 364,68	- 311 637,45	- 411 930,82

Après cette présentation qui n'appelle aucune remarque, M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, propose de faire approuver les comptes administratifs 2006, M. DURRIS, Président, ne prenant pas part au vote. A l'unanimité, les comptes administratifs 2006 ainsi présentés sont approuvés.

Il est proposé l'affectation des résultats par budget comme suit :

Pour le budget général, l'affectation obligatoire des résultats en section d'investissement au compte 1068 : 202 395 €. Il est proposé d'inscrire le résiduel de 561 264,82 € au compte de recettes 002 de la section de fonctionnement et de prévoir, parallèlement, un virement de 274 605 € à la section d'investissement pour autofinancer les projets 2007.

Pour le budget atelier partagé, il est proposé d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement au 1068 pour un montant de 51 511,07 €.

Pour le budget Parc d'Activités de Champbayard, aucune affectation de résultats.

Pour le budget déchets ménagers, il est proposé d'affecter la somme de 93 847,62 €, au compte 002 en section de fonctionnement.

Pour le budget du Château de Goutelas, il est proposé d'affecter la somme de 14 585,07 €, au compte 002 en section de fonctionnement.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent les affectations de résultats.

3. Vote des budgets primitifs 2007

M. SOUZY présente ensuite les Budgets Primitifs 2007

BUDGETS PRIMITIFS	Dépenses = recettes	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	3 166 831,82	2 322 849,54
BUDGET PARC DE CHAMPBAYARD	600 261,08	604 261,08
BUDGET ATELIER PARTAGE	366 681,99	131 000,00
BUDGET DECHETS MENAGERS	1 174 950,76	131 434,41
BUDGET CHATEAU DE GOUTELAS	30 938,07	496 663,00

Le budget Déchets ménagers

M. VERNEY-CARRON, Vice-Président, rappelle le nouveau marché avec l'entreprise Quadria pour la fourniture de caissettes jaunes destinée à la collecte sélective en porte à porte dans le cadre du nouveau marché à compter du 2 mai. Il informe de la nécessité de la distribution des caissettes jaunes au domicile des administrés. Il propose la signature du bon de commande n° 2 d'un montant de 47 276,98 € TTC et propose d'autoriser la signature de ce bon de commande. A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la signature du bon de commande n° 2 avec la société Quadria.

Le budget Château de Goutelas

M. SOUZY rappelle l'emprunt contracté par le syndicat intercommunal de Goutelas en 2001 au taux fixe de 5,80 % sur une durée de 15 ans. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire consultée pour un réaménagement de ce taux propose une reprise de l'emprunt au taux fixe de 5,10 % sur la durée résiduelle du contrat et, ceci, sans versement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 3.826,64 € prévue au contrat de prêt initial. A l'unanimité le réaménagement de l'emprunt pour le Château de Goutelas est approuvé.

M. le Président propose ensuite de voter globalement l'ensemble des budgets. M. MASSACRIER, souhaitant s'abstenir sur le budget général, demande à ce que les budgets soient votés séparément.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 avril 2007

Il est donc procédé aux votes séparés des budgets.

Le budget général 2007 est approuvé avec 5 abstentions

Le budget Parc d'activités de Champbayard est approuvé à l'unanimité.

Le budget Atelier partagé est approuvé à l'unanimité

Le budget Déchets ménagers est approuvé à l'unanimité

Le budget Château Goutelas est approuvé à l'unanimité

M. le Président propose ensuite d'approuver les conventions avec les associations.

- **Office du tourisme du Pays d'Astrée**

M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, rappelle la convention pour l'année 2006 qui s'élèvent à 16 090 €. Lors du conseil du 29 janvier 2007, il a été proposé de la renouveler pour le même montant pour subvenir aux problèmes de trésorerie de l'association. Il est proposé un avenant à la convention annuelle d'aide au fonctionnement pour 18 120 € venant s'ajouter aux 16 090 €, soit une somme totale de 34 210 €.

Il est également proposé une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour régulariser le problème des arriérés sur salaires. A l'unanimité, l'avenant à la convention initiale et la subvention exceptionnelle sont approuvés.

M. MOULLIER évoque les problèmes financiers de l'Office de Tourisme et informe que la Communauté de communes réfléchit à mettre en place un Office de Tourisme sous une autre forme comme l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

- **Maison des Services des Monts du Forez MSMF/ CLE**

M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, propose de signer une convention-cadre de 2 ans pour 2007 et 2008, avec la Maison des Services des Monts du Forez d'un montant de 12 000 € par an, dont 4 400 € par an avec le CILDEA-CLE via une convention annuelle. A l'unanimité, les conventions avec la MSMF et le CILDEA-CLE sont approuvées.

- **CILDEA**

M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, évoque la convention initiale de l'année 2006 signée avec le CILDEA pour le suivi du secteur déchets et la sensibilisation à la gestion des déchets, portant sur 60 jours d'intervention, d'un montant de 18 000 €. Il rappelle l'avenant de 6 000 €. Il propose pour l'année 2007 une convention portant sur 7 jours supplémentaires soit 67 jours et la somme de 20 100 €. A l'unanimité, la convention 2007 avec le CILDEA pour le secteur déchets est approuvée.

- **Ecole de musique du Pays d'Astrée**

M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, rappelle le montant de la subvention 2006 s'élevant à 6 242 €. Pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles et combler le déficit de l'année 2005/2006 et afin d'équilibrer le budget 2006/2007, il propose de renouveler la convention 2007 pour l'accès à la pratique musicale pour un montant de 11 000 €. A l'unanimité, le montant de la convention 2007 est approuvé.

- **APIJ Association pour l'Intercommunalité des Jeunes**

Il est proposé de verser une subvention dans le cadre de convention d'animation du secteur 18 – 25 ans, pour un montant de 2 435 €. Il est également proposé de verser une subvention destinée à l'organisation du Forez'tival 2007 d'un montant de 3 500 €. A l'unanimité, les 2 subventions sont approuvées.

- **TL 7**

La cotisation pour l'année 2007 est de 1 500 €. M. CHAZELLE, Maire de Sail sous Couzan, rappelle que sa commune ne reçoit pas TL 7 et il évoque les courriers de demande auprès de la Communauté de communes. M. le Président l'informe que tous les courriers ont été retransmis à TL 7 qui n'a pas réagi. La convention est approuvée avec 4 votes contre et 1 abstention.

- **Amicale du Personnel**

La cotisation pour l'année 2007 est de 1 500 €. A l'unanimité, la convention est acceptée.

- **Association créer est vivre en Massif Central**

La cotisation pour 2007 est de 300 €. A l'unanimité, le versement de la cotisation pour 2007 est accepté.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 avril 2007

4. Travaux de mise à niveau des installations techniques du gymnase à Boën :

M. le Président rappelle les travaux d'aménagement du gymnase qui vont être réalisés avec le soutien technique du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire. La consultation des entreprises, lancée le 28 février 2007, portait sur 2 lots, lot n° 1 Eclairage et lot n° 2 Chauffage et la date limite de réponse fixée au 26 mars 2007 à 12 h.

M. le Président informe que la commission d'appel d'offres réunie le 29 mars 2007, après avoir analysé les offres selon les critères de la consultation, propose de retenir l'offre de prix de 26 932 € HT de l'entreprise Somelec pour le lot n° 1 et l'offre de prix de 56 506 € HT de l'entreprise Béalem-Pellequer pour le lot n° 2. Soit un coût total de 83 438 HT alors que l'estimatif s'élevait à 108 600 € HT.

M. le Président propose de retenir ces 2 entreprises et de l'autoriser à signer les marchés de travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le choix des entreprises Somelec et Béalem-Pellequer et autorise la signature des marchés de travaux avec ces entreprises.

5. Structure d'accueil de la petite enfance

Mme BALLET, Vice-Présidente rappelle le projet de construction de la crèche halte garderie dont le coût estimatif des travaux s'élève à 542 100 € HT. L'approbation de l'Avant Projet Détaillé est intervenue en juillet 2006. Elle rappelle les subventions déjà obtenues : le Conseil Général de la Loire pour un montant de 106 000 €. La subvention du Conseil régional Rhône-Alpes au titre du contrat de Pays du Forez pour un montant de 80 000 € et la subvention de la CAF (pour le relais petite enfance) pour un montant de 30 502 €.

Mme BALLET propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural 2007 (DDR) pour un montant de 206 449 €. A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention au titre de la DDR 2007.

6. Personnel : remplacement pour congés maternité

M. le Président informe les membres du conseil que Mlle Dorine NOTTIN, en charge des services à la population, attend un heureux événement pour le mois d'août 2007. Pour faire face au congé maternité de Mlle NOTTIN, M. le Président propose de recruter une personne pour besoin occasionnel. A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la proposition de recruter une personne pour besoin occasionnel.

7. Ateliers partagés locatifs de Champbayard

Mme TARIT, Maire de Débats Rivière d'Orpra, en charge de l'économie, rappelle la délibération du 29 janvier 2007 autorisant la signature du bail au 1^{er} mars 2007 pour le local de l'atelier partagé situé sur le Parc d'activités de Champbayard avec l'imprimerie Dégoutte et le loyer mensuel de 600,18 € HT. Mme TARIT informe qu'un problème d'obtention de consuel électrique a pénalisé l'entreprise pour le branchement de l'installation électrique. Mme TARIT propose donc une exonération de loyer pour l'imprimerie Dégoutte sur les 20 jours du mois de mars, soit une exonération de 400,12 € HT. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent l'exonération des 20 jours du loyer de mars 2007.

Mme TARIT fait ensuite le point sur le contact en cours pour les 2 locaux disponibles. Un porteur de projet qui souhaite créer une entreprise de mécanique générale.

Mme TARIT informe de la demande de l'entreprise GMTTP, installée actuellement à Boën, dans un local trop étroit, qui a sollicité une aide au titre du FADEL pour acquérir un bâtiment situé sur la commune de Sail sous Couzan. L'Agence de Développement Economique de la Loire a sollicité la Communauté de communes pour avoir son avis. La Communauté de communes a donné un avis favorable à ce dossier.

8. Dossier Culture 2000 : état d'avancement des actions

M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président rappelle que la Communauté de communes est subventionnée par l'Union européenne dans le cadre de l'appel à projets Culture 2000 sur le thème des Arcades d'Europe.

M. MOULLIER rappelle les actions menées par la Communauté de communes : l'ouvrage sur les gravures de *L'Astrée*, le plan de gestion et d'aménagement du Grand Pré à la Bastie d'Urfé, la réalisation d'un reportage photographique et des productions artistiques. L'estimation des actions s'élève à 65 000 €.

M. MOULLIER informe que 2 consultations pour le choix d'un prestataire dans le cadre du projet d'aménagement du Grand Pré et du reportage photographique ont été lancées. M. le Président précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie à cet effet et a proposé, pour le plan de gestion du grand pré, de

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 avril 2007

retenir 3 prestataires qui ont été reçus sur le terrain et que suite à cette visite, la commission propose de retenir la proposition de M. Gérard FRERY pour un montant de 26 790,40 € TTC.

M. MOULLIER évoque ensuite le reportage photographique (pour doter la communauté et les 18 communes d'un fonds photographique de qualité libre de droit) et la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir la proposition du photographe BERNARD-ABOU pour un montant de 16 813,54 € TTC. Une subvention de la région Rhône Alpes au titre du contrat de Pays du Forez au taux de 40 % est possible.

M. CHAZELLE fait remarquer que le coût du prestataire pour le plan d'aménagement du Grand Pré est beaucoup trop cher et demande pourquoi il existe une différence importante de prix entre toutes les propositions. Ces remarques sont complétées par celles de Mme TARIT et de M. BOUCHET notamment. M. le Président précise que suite à la visite sur le terrain, M. FRERY a fait un geste commercial. M. le Président ajoute que c'est une prestation intellectuelle et comme telle, elle est très subjective. Une discussion s'engage entre les membres du conseil communautaire.

M. le Président propose d'ajourner les 2 dossiers et de réunir un bureau exceptionnel qui recevra les 3 prestataires envisagés pour le plan d'aménagement du Grand Pré et le photographe. M. le Président, devant la nécessité d'avancer rapidement dans la réalisation des 2 actions, propose également de donner mandat au bureau communautaire pour choisir en dernier lieu le prestataire pour le plan de gestion du Grand pré et le photographe pour la réalisation du reportage. A l'unanimité ces 2 propositions sont acceptées.

9. Questions diverses

9.1. Approbation du renouvellement de la convention tripartite avec le Conseil Général pour l'utilisation des équipements sportifs

M. le Président rappelle la convention tripartite relative à l'utilisation des équipements sportifs par les élèves des collèges, passée entre le Département de la Loire, la Communauté de communes propriétaire du gymnase et le collège qui arrive à échéance en 2007 et doit donc être renouvelée. M. le Président informe qu'une nouvelle convention est proposée par les services du Conseil Général, ce nouveau document a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa réunion du 16 février 2007 ; il ne comporte pas de modification importante sur le fond mais consiste plutôt en une simple mise à jour. C'est par cette convention que sont notamment précisées les dispositions financières permettant au Conseil Général de participer au coût de fonctionnement des installations. M. le Président propose de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent la signature de cette convention tripartite.

9.2. Constitution de l'association pour la Maison de l'Emploi du Forez :

M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, rappelle la délibération du 24 octobre 2006 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes à l'association Maison de l'Emploi du Forez et les statuts de cette association. M. CHAPELON a été nommé délégué titulaire et M. FANTIN suppléant.

M. MOULLIER informe que l'assemblée générale constitutive, tenue le 20 mars en Sous-Préfecture de Montbrison a créé officiellement l'association Maison de l'Emploi du Forez et a procédé à l'élection du bureau : le Président de l'association est M. REVEILLE, vice-président en charge de l'économie à la communauté d'agglomération Loire Forez., le 1^{er} vice-président est M. GARDET, Président de la communauté de communes de Feurs en Forez, le 2^{ème} vice-président est M. le Sous-Préfet de Montbrison, le secrétaire est M. BOUCHARDON, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier, le trésorier est M. SEUX, Président de la Communauté de communes de Forez en Lyonnais.

La réunion du bureau du 30 mars a entériné les statuts de l'association et travaillé sur le recrutement du futur directeur de la Maison de l'Emploi du Forez. Le profil de poste sera diffusé via l'ANPE Cadres et l'APEC. Une réunion est prévue le 4 mai pour pré-sélectionner des candidats et le jury de recrutement sera organisé le 11 mai 2007. Les missions du directeur seront dans un 1^{er} temps de mettre en place les Points de Rencontre Emploi sur le territoire du Pays du Forez et par la suite de définir le programme pluriannuel des actions et de coordonner tous les partenaires intervenant au niveau du service public de l'emploi.

M. MOULLIER évoque que M. FANTIN ne souhaite plus être délégué suppléant. Il sollicite les membres du conseil pour être délégué suppléant. Aucun membre du conseil ne se proposant, il est convenu de maintenir M. FANTIN délégué suppléant

9.3. Modification des statuts de la Mission Locale du Forez

M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, rappelle l'adhésion de la Communauté de Communes à la Mission Locale du Forez. M. MOULLIER informe l'assemblée que l'association a modifié ses statuts pour tenir

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 avril 2007

compte de la nouvelle représentativité des collectivités. L'association demande donc d'approuver ces nouveaux statuts et de nommer 2 représentants. L'association est désormais dénommée : « mission locale du Forez pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de l'arrondissement de Montbrison »
Les représentants actuels sont M.M. DURRIS et MOULLIER. Il propose de confirmer les 2 représentants. A l'unanimité, les nouveaux statuts sont approuvés ainsi que les 2 représentants.

9.4. Approbation avenant contrat programme de durée barème D avec Eco-emballages

M. VERNEY-CARRON, Vice Président, rappelle que la Communauté de Communes est signataire d'un Contrat avec Eco-Emballages, appelé Contrat Programme de Durée, concernant la collecte sélective et passé, depuis la décision prise en conseil du 19 septembre 2005, selon le barème D. Un premier avenant avait été proposé au contrat de programme de durée barème D visant à intégrer la commune de Montverdun dès le 1^{er} janvier 2006. Cet avenant avait été approuvé en conseil communautaire du 29 août 2006. Un deuxième avenant est aujourd'hui proposé pour intégrer de récentes modifications du cahier des charges d'agrément d'Eco-Emballages, s'agissant des conditions de reprise des matériaux et des conditions de soutien aux ambassadeurs du tri. Des modifications au contrat de programme ont également été intégrées pour préciser que les soutiens versés par Eco-Emballages ne sont plus assujettis à la TVA. A l'unanimité l'avenant n° 2 à la convention avec Eco-emballages est approuvé.

9.5. Mise en place de la collecte des DEEE déchets d'équipements électroniques et électriques

M. VERNEY-CARRON, Vice Président rappelle la délibération du 29 janvier 2007 autorisant la signature de la convention avec l'organisme national coordonnateur OCAD3E pour bénéficier de la collecte gratuite et du recyclage des appareils électriques à la déchèterie de la Presle.
Cette convention nous a été retournée signée, la collecte va pouvoir débiter rapidement. C'est la société ERP avec l'association Envie et la société RECYLUM qui effectueront cette collecte.

9.6. Nouveau marché ordures ménagères et collecte sélective :

M. VERNEY-CARRON rappelle le nouveau marché de collecte des déchets ménagers qui débute le 2 mai sur l'ensemble du territoire. Il fait le point sur les réunions publiques d'information qui ont déjà eu lieu. Le guide du tri pour le nouveau marché de déchets ménagers est distribué aux élus présents
M. VERNEY-CARRON évoque ensuite la proposition de la commission environnement du 13 février de collecter gratuitement à la déchèterie les cartons pour les commerçants et artisans. Les membres du Conseil communautaire approuvent cette proposition.

9.7. Le Contrat Enfance Jeunesse

Mme BALLET rappelle que la Communauté de communes a autorisé la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA pour une durée de 4 ans et informe que le contrat définitif a été reçu. Elle propose aux communes concernées qui ont délibéré de signer les 12 exemplaires qui sont à disposition au cours de cette réunion de conseil. La commune de Marcilly ayant déjà délibéré favorablement, M. BOUCHET, Maire, procède à la signature du contrat. Elle rappelle aux autres communes qui ne l'ont pas déjà fait de délibérer rapidement et de signer le contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 00.

M. le Maire de Montverdun invite les participants à prendre le verre de l'amitié.